



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande de **Fr Colruyt**, Edingensesteenweg, 196 à 1500 Hal en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 visant à **construire et exploiter une installation de cogénération avec citerne d'eau chaude – Colruyt DC Ghislenghien**, dans un établissement situé rue du **Parc Industriel 34 à 7822 Ghislenghien**.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 6° du CODT (zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur ladite demande.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 11/03/2019

<i>Date d'affichage de la demande</i>	<i>Date d'ouverture de l'enquête</i>	<i>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</i>	<i>Les observations écrites peuvent être adressées au :</i>
06/03/2019	11/03/2019	<i>Administration communale le 26/03/2019 à 11h00</i>	<i>Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath</i>

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que le jeudi jusqu'à 20h, sur rendez-vous pris 24H à l'avance. Renseignements auprès du Service Environnement au 068/68.12.50.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet ou du Fonctionnaire technique du Service public de Wallonie (Place du Béguinage 16 à 7000 Mons, ☎ : 065/32.80.11.)

Fait à Ath, le 05/03/2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

